

**Rapport de la commission des finances,
Préavis municipal No 64 – 2010, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composées de MM Daniel RoCHAT, Jean François Perusset, Stéphane Zürcher et Antonio Gatto, s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le mardi 3 août à 19h00, en présence de membres de la municipalité incorporé et de M. Jean Daniel Bonny boursier communal.

Madame Céline Guex, et Messieurs Jean-Pierre Monachon, et Pascal Affolter, étaient excusés.

A l'ordre du jour ; l'arrêté d'imposition 2011.

Comme vous avez pu le constater, depuis 2001, les résultats des nos comptes sont bénéficiaires, ce qui nous a permis de diminuer partiellement la dette, de procéder à des amortissements comptables sur des investissements, et de constituer des réserves pour le financement partiel d'investissements à venir, et d'avoir un peu plus de CHF 1'000'000.00 sur compte « Capital » à fin 2010.

Les finances communales sont donc satisfaisantes.

Tenant compte de cet état de fait, pendant plusieurs années nous avons pu soumettre à votation et accepter le maintien du taux d'imposition communal à 77%.

Le sujet s'est corsé lors de la présentation de la nouvelle péréquation 2011 par M. Bonny.

Voté par le Grand Conseil en juin dernier, le nouveau système de péréquation va entrer en vigueur.

Monsieur Bonny a pris le temps de nous exposer les diverses facettes de cette nouvelle péréquation et a répondu à nos diverses questions.

Face à la complexité du sujet, étant profanes en la matière et estimant ne pas pouvoir donner des réponses précises et satisfaisantes aux probables questions des nos conseillers, la Commission des Finances a demandé à la municipalité de programmer une présentation du sujet par M. Bonny.

Ceci a été fait pour chaque groupe lors de la séance de préparation du conseil.

Vous avez certainement eu l'opportunité de poser vos questions et recevoir les réponses précises et détaillées lors de cette séance, par conséquent, au vu de ce qui précède, nous (Commission des finances) considérons que vous avez reçu toutes les informations vous permettant de donner votre avis sur le présent préavis.

Dans le jargon du foot cela s'appelle botter en touche, mais nous sommes certains de votre compréhension, et passons directement aux conclusions de ce rapport.

Le rapporteur, les membres

Antonio Gatto



Céline Guex



Affolter Pascal



Monachon Jean-Pierre



Jean François Perusset



Rochat Daniel



Stéphane Zürcher

